

CONDITION DE GARANTIE PROLONGÉE DE 5 ANS

Ce document établit la Politique de Garantie Étendue qu'ARKOSLIGHT offre pour les produits LED inclus dans le catalogue général.

1. Période de Garantie

ARKOSLIGHT s'engage à appliquer cette Garantie à condition que le produit soit dans la période de Garantie :

- La durée de cette Garantie est de CINQ ANS.
- La période de la Garantie commence à la date de la facture.
- Cette période est basée sur un fonctionnement maximum de 4.400 heures/an.

La réparation ou le remplacement des pièces ne prolonge pas la garantie.

2. Conditions de la Garantie

Cette garantie inclut la réparation, le remplacement, la substitution par la pièce similaire ou le remboursement du prix d'achat de toute pièce dont la non-conformité est due à des problèmes de fabrication, l'analyse préalable d'ARKOSLIGHT, et à condition que le produit soit dans la période de Garantie.

Les conditions suivantes minimales devront être respectées :

- Le produit devra avoir été installé conformément aux conditions (distances minimales, distance entre les luminaires ou autres objets, etc.) spécifiées dans les instructions du produit et/ou dans le catalogue, ainsi que dans tout autre document livré avec le produit.
- La température ambiante ne doit en aucun cas dépasser l'écart des températures de fonctionnement (de -20°C à 30°C).
- La tension d'alimentation devra à tout moment se trouver dans la plage de tensions indiquée sur le produit.
- Le produit ne doit pas être exposé à des charges mécaniques.
- L'humidité relative de l'installation ne sera pas supérieure à 60%.
- Les produits ne doivent pas être exposés aux agents externes comme le calcaire ou autres produits nocifs ou obstructifs ni dans des atmosphères corrosives, acides ou grasses.
- Le produit a été installé avec un driver fourni par ARKOSLIGHT et les deux (luminaire et driver) ont été achetés dans la même commande.
- Le client a payé le produit conformément aux conditions de paiement du contrat de vente.

Si nécessaire, l'accès à l'installation sera permis aux représentants et/ou au personnel autorisé d'ARKOSLIGHT afin de vérifier la non-conformité du produit et les conditions de l'installation.

3. Limitations de la Garantie

Cette Garantie Spéciale sera uniquement valable pour les produits figurant dans le catalogue général d'ARKOSLIGHT.

Cette garantie concerne uniquement les anomalies sur le produit dues à des défauts de matériel, de conception ou de fabrication de la LED et du dispositif de contrôle de la LED. Cette garantie ne comprend pas les changements de température de couleur de la LED. Les défauts inférieurs au taux nominal de défaillance (0,2% / 1.000 heures d'utilisation) ne sont pas inclus dans cette garantie.

Sont exclus de cette garantie :

- Les pannes ou défauts dus à une mauvaise utilisation, à une installation incorrecte ou non légale.
- Les défauts causés par les fluctuations de l'alimentation électrique.
- Les pannes de force majeure, comme inondations, feu, guerre, vandalisme ou similaire, etc.
- Les détériorations de l'aspect superficiel causées pas l'utilisation de produits d'entretien inappropriés.
- Les produits qui ont été manipulés et/ou modifiés (le marquage inclus) par un personnel non autorisé par ARKOSLIGHT.
- Les anomalies attribuables au client ou à toute autre tierce partie.
- Les anomalies de tout accessoire ou composant ne faisant pas partie des produits couverts par cette Garantie.
- Tout produit ne répondant pas à l'une des conditions spécifiées dans le point précédent (Conditions de la Garantie).

Les cas suivants ne seront pas considérés comme des motifs de réclamation de la Garantie:

- Tout produit dont le flux lumineux initial se situe dans une tranche de $\pm 10\%$ par rapport au flux nominal.
- Tout produit dont la dépréciation du débit est inférieure à 0,6% toutes les 1000 heures.
- Tout produit avec un changement de température de couleur généré pendant la durée de vie de la source lumineuse.

Sont exclus de la Garantie le transport du produit ainsi que son installation et son démontage, y compris l'accès (échafaudage, élévateurs, etc.), ainsi que les coûts dus à des erreurs dans l'installation ou aucun autre type de dommage.

4. Réclamations de la Garantie.

Le droit à cette garantie s'appliquera uniquement et exclusivement aux clients d'ARKOSLIGHT et jamais à des tierces parties.

Le client fournira toute l'information nécessaire requise par ARKOSLIGHT détaillée comme suit :

- Date de la facture et de l'installation.
- Code du produit.
- Description détaillée du problème.
- Nombre d'éléments défectueux et nombre d'éléments installés.
- Heures de fonctionnement et cycles de commutation.

De même que, dans le cas d'une demande préalable d'ARKOSLIGHT, l'élément en panne devra être envoyé immédiatement pour sa vérification et la validation de la garantie.

Cette garantie non accompagnée de la facture correspondante ou du ticket d'achat ne sera pas valable.

ARKOSLIGHT pourra retourner au client le matériel restitué et non considéré défectueux pour des problèmes de fabrication, les frais d'envoi, d'inspection et de gestion associés seront à la charge de ce dernier.

ARKOSLIGHT se réserve le droit de modifier ces termes et conditions pour de futures garanties sans avis préalable.

5. Loi

Pour toutes divergences liées à la présente garantie, l'acheteur et le vendeur se soumettent expressément à la compétence des Cours et Tribunaux de Valencia.